

Compte rendu de la réunion du CM du 20 décembre 2019

Ouverture

Appel nominal :

Présents : Mesdames et Messieurs Bernadette ARCHIAPATI, Patrick BERLUREAU, Georges BERTRAND, Serge BONJEAN, Louis BOUNIN, Bernard CAVAILLE, Marie-José DANDINE, Germain DELPY, Monique DREUX, Dominique DUPUI, Marie-Jeanne LERY-MARFAING, Jean MAGALHAES, Bernard MERCIER, Michel MORA, Natale PITTONI, Jean-Pierre RAUZY, Aline ROMEU, Guy SOULIE, Claude TERON

ABSENTS représentés : Mme Natalène AUBIN procuration à M. Serge BONJEAN, M. Jean-Claude CHALIFOUR procuration à M. Jean MAGALHAES, Mme Mylène GUITART procuration à Mme Dominique DUPUI, M. Jean-Michel HUET procuration à M. Patrick BERLUREAU, M. Emile LALLA procuration à M. Natale PITTONI, Mme Dominique LANNES procuration à M. Michel MORA, Mme Christelle PECH procuration à Mme Monique DREUX

ABSENTS : Mme Nathalie DATCHARY, Mrs Akim BOUFAID, Alix BRENAC, Christian FRANQUET, Didier PEYROU, Philippe PUJOL (arrivé à 18h50), Christian TERON,

Nomination Secrétaire : Marie-José DANDINE

Introduction :

Le Maire informe qu'après la séance du conseil municipal, nous remettrons le colis de Noël au personnel.

Ordre du jour :

Rajout de délibérations :

- Modification statuts AGEDI, délibération 2019 162
- Proposition soutien financier commune du TEIL (séisme Ardèche), délibération 2019 163

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 novembre 2019

Le compte rendu est adopté, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

1) DELIBERATION 2019 155 – Approbation du PIDA (Plan d'Intervention pour le déclenchement d'avalanches) pour la station de Goulier Neige

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet de l'Ariège du 10/01/1996, le Plan d'Intervention pour le Déclenchement d'Avalanches annuel de la station de ski doit être approuvé.

Après présentation détaillée du document, il demande au Conseil Municipal d'approuver ce plan pour la station de GOULIER pour la saison 2019/2020.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

2) DELIBERATION 2019 156 – Approbation du Plan de secours pour la station de Goulrier Neige

Le Maire informe le Conseil Municipal, que conformément à la circulaire de Monsieur le Préfet de l'Ariège du 10/01/1996, le Plan de secours annuel de la station de ski de GOULIER doit être approuvé.

Après présentation détaillée du document, il demande au Conseil Municipal de l'approuver.

Question :

-Quelle signification à ce formalisme de délibérer annuellement sur ce plan de secours, les conseillers municipaux n'ont pas forcément compétences pour juger les actions prévues dans ce plan ?

Le Maire participe à l'information sur le contenu de ce plan et accorde sa confiance aux spécialistes de la sécurité qui le construisent. La démarche a pour but de s'assurer que le Maire a connaissance de ce plan et l'a partagé avec le conseil municipal.

-La responsabilité du Maire est elle engagée, si un secours doit s'effectuer hors du périmètre de la station de ski ?

Dans ce cas, elle relève des services de l'état. En revanche, la responsabilité du Maire peut être engagée pour « non-assistance à personne en danger » s'il a connaissance d'un danger et ne le signale pas aux services concernés.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

3) DELIBERATION 2019 157 – Convention de déneigement avec le Conseil Départemental (Centre Permanent Suc)

Comme les années précédentes, les services municipaux interviendront dans les divers villages qui en fonction des besoins bénéficieront de déneigement spécifique.

Nous sollicitons le Conseil Départemental pour effectuer le déneigement de la voie d'accès du Centre de Montagne de Suc.

L'intérêt de cette intervention par les services départementaux sur ce site est indéniable et largement apprécié.

Pour la formaliser, le Conseil Départemental et la commune de Val-de-Sos avaient conclu une convention qu'il convient de renouveler pour la saison hivernale 2019-2020.

Le Maire demande d'approuver ce projet de convention dans lequel les modalités d'intervention et les coûts sont précisés.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

4) DELIBERATION 2019 158 – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020

Le budget primitif 2020 de la commune de Val-De-Sos sera soumis, après les élections, à un conseil municipal avant le 30 avril 2020.

Dans l'attente de ce vote, s'agissant des **dépenses et recettes de fonctionnement**, le Code général des collectivités territoriales prévoit que « l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de

mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

S'agissant des **dépenses d'investissement**, l'article dispose que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits inscrits au BP 2019 et les éventuelles dépenses avant le vote du budget sont présentés dans le tableau suivant :

Chap/Art	Libellé	Montant BP 2019	25 %
2111	Terrains nus	50 000	12 500
21311	Hôtel de ville	97128	24 282
21318	Autres bâtiments publics	306 885	76 721
2132	Immeubles de rapport	75 461	18 865
2135	Installations Générales.	22 000	5 500
2151	Réseaux de voirie	522 465	130 616
2188	Autres immobilisations	30 000	7 500
Chap 21			275 984

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2019.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

5) DELIBERATION 2019 159 – Création d'un poste d'Adjoint Technique

Conformément à la loi, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Vu les besoins du service au niveau de l'entretien de la voirie des villages, des bâtiments communaux, des diverses aires de jeux, parkings...

Le Maire propose au Conseil Municipal

- la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet,
- cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- le traitement sera calculé par rapport à la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- l'agent affecté à cet emploi sera notamment chargé des fonctions suivantes : entretien voirie, espaces verts, et bâtiments communaux en qualité d'Adjoint Technique.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

6) DELIBERATION 2019 160 – Emprunt pour investissement prévus en 2020

Le Maire rappelle la prévision d'investissement, qui s'élève pour l'année 2020 à 1 835 205.75 € pour laquelle il y a lieu de prévoir le financement avec l'aide d'un emprunt.

Six établissements bancaires ont été consultés, trois ont répondu. La meilleure proposition est celle du Crédit Agricole.

- Prêt à taux fixe classique

Prêt	Durée (ans)	Taux fixe	Trimestrialité	Coût du crédit
1 000 000.00 €	20	1.00 %	13 807.21 € Soit par an 55 228.84 €	104 576.80 €

Cette proposition est valable jusqu'au 31/12/2019 et susceptible d'être actualisée après cette date.

- Commissions et frais : 0.10 % du capital emprunté.

Le Maire propose de souscrire ce prêt auprès du Crédit Agricole.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

7) DELIBERATION 2019 161 – Appel d'offres pour la traversée d'Arconac

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux concernant la traversée du hameau d'Arconac ont fait l'objet de l'attribution d'une subvention DETR 2019 d'un montant de 30 500 €, pour un coût total de travaux estimé à environ 151 765 € HT.

Il informe le Conseil Municipal que ce dossier sera présenté en Comité Technique départemental le 13 janvier 2020.

Ces travaux consistent à la remise en état de l'actuelle rue qui traverse Arconac et notamment la reprise du réseau d'évacuation du pluvial, enfouissement du réseau électrique. Le revêtement de la chaussée est pris en charge par le CD09 et tout ce qui concerne les réseaux d'eau et assainissement présents dans cette rue sera à la charge du SMDEA qui a d'ores et déjà prévu ces investissements.

Le maire demande de l'autoriser à lancer la procédure adaptée de passation du marché des travaux, conformément à la réglementation.

Le montant du marché nous permet de lancer l'appel d'offres soit au BOAMP (Bulletin Officiel Annonce Marché Public) soit dans un journal d'annonces légales.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

8) DELIBERATION 2019 162 – Statuts AGEDI

La commune est membre du Syndicat mixte « Agence de Gestion et Développement Informatique » AGEDI qui fournit les logiciels de cadastre et urbanisme.

A la demande de l'administration, les statuts doivent évoluer et passer de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Maire demande d'approuver :

- l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I.,
- le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- la modification de l'objet du syndicat,

et de l'autoriser, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

Arrivée de Madame Natalène AUBIN à 18h06

9) DELIBERATION 2019 163 –Soutien à la commune du TEIL

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le Maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

Vu la volonté de la commune de s'inscrire dans cette démarche de solidarité, le Conseil Municipal propose:

- d'autoriser le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la commune de TEIL.
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Arrivée de Madame Mylène GUITART à 18h15

Après discussion, la délibération est adoptée, à l'unanimité des membres présents, par le Conseil Municipal.

Informations diverses :

SMDEA : approbation du rapport 2018

Comme exigé par les dispositions réglementaires, le SMDEA a envoyé son Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau et assainissement. Il est à la disposition de tous les citoyens dans les 4 mairies déléguées. Il est transmis aux administrés qui ont communiqué leur email dans le cadre du RGPD.

Résumé :

Le périmètre d'intervention du SMDEA est en constante augmentation suite à l'intégration de nouvelles communes.

Les prix du m3 de l'eau et de l'assainissement sont calculés sur la base d'une consommation moyenne de 120 m3 pour un foyer de référence de 4 personnes. La facturation comporte :

- une base fixe (l'abonnement) de 64€ pour l'eau et 70€ pour l'assainissement
- une base variable (la consommation) 1.24/m3
- des taxes (5.5% pour l'eau et 10% pour l'assainissement)
- des redevances.

Pour 2019 le prix TTC /m3 s'est élevé à 2,38 € pour l'eau et 2,48€ pour l'assainissement.

Au niveau financier, on peut noter une baisse des dépenses réelles de fonctionnement, et des recettes en augmentation même si les consommations en eau potable tendent à diminuer -13.2% pour la vente aux domestiques et -55% du volume sans comptage.

Au niveau des investissements l'effort est toujours important :14,8 M €

- Eau : Les problèmes détectés sur le réseau de distribution ont nécessité des investissements

Il est nécessaire d'améliorer le rendement des réseaux notamment par les détections des fuites.

Au niveau des impayés : 2,55 %, amélioration grâce au nouveau logiciel.

Taux de réclamation :7,21 / 1000 (valeur cible < à 10 /1000)

- Assainissement : 56,3 % des habitations sont raccordées à un réseau par rapport au nombre d'habitations dans le zonage.

Nécessité de mieux gérer les réseaux.

Performance des stations d'épuration : conformité des rejets pour 92 %,
Investissements importants : 27 M € et notamment usine de Vicdessos Auzat pour 1,9 M €.

Renouvellement de la convention de déneigement entre la commune de Val-de-Sos et M. Didier HAZARD (Sem).

La prestation est facturée au temps passé avec un taux horaire précisé dans la convention.

Conseil communautaire du 17 décembre :

Délibérations sur la dissolution des régies Patrimoines et MAL et intégration dans les services de la communauté. Au niveau des autres délibérations : essentiellement des demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR DSIL) du CD 09 et CR avec comme dossier dans notre territoire :

- Restructuration du bureau de l'OT de Vicdessos (qui deviendra le seul point information de l'OT dans la vallée). Pour la création du point d'accueil sur Vicdessos, l'ancien local OT qui jouxte la salle des fêtes sera utilisé pour être agrandi et aménagé.
Transformation de l'actuel OT sur Auzat pour recevoir une bibliothèque du réseau lecture et les services de la CCHA (avec agrandissement sur la grange proche)
- Approbation de tous les tarifs : restauration collective, accueils de loisirs, crèches, prestations de service...

Autres dossiers :

- prolongation de la DSP de l'accrobranche jusqu'à fin 2020 pour la mettre en concordance avec la date échéance de la DSP de la Via Ferrata.

PNR :

- lancement du questionnaire du Plan Paysage du Haut Vicdessos auprès de la population (envoi email le 19 décembre 2019 aux administrés référencés dans l'annuaire RGPD Val-de-Sos).
- Séminaire OHM les 7 et 8 janvier 2020 à Toulouse (rendu des travaux),

Arrivée de Monsieur Philippe PUJOL à 18h50

Prochaines réunions ou autres manifestations

- Distribution colis Noël le 21 décembre aux personnes de 70 ans et plus n'ayant pas participé au repas des aînés à Auzat,
- CLECT le 7 janvier 2020,
- Vœux Val-de-Sos le 11 janvier à 18 heures (halle du marché). Comme chaque année un petit cadeau sera remis aux administrés à l'occasion de cette cérémonie.
- CCHA : vœux aux institutionnels 23 janvier 11h30 aux Cabannes, vœux au personnel le 24 janvier à 18h aux Cabannes
- Conseil Communautaire le 18 février 2020.

- **Prochaine réunion du Conseil municipal** : le 31 janvier 2020 à 18 heures

Séance levée à 19 heures

Le Maire



Jean MAGALHAES



Le secrétaire de séance



Marie-Josée DANDINE